

COMMUNE D'AVRAINVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2015

Date de convocation : 11 mars 2015

L'an Deux mil quinze, le 17 mars à 20h30 le Conseil Municipal d'Avrainville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales, sous la présidence de M. Michel FORTERRE.

Nbre de membres - En exercice 11 - Présents : 11 - Votants : 11

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs. Michel FORTERRE – FAIRISE Maxime- Jean-Pierre DEFRANCE- NICOLAS Maryse -BAECHLE Mathieu - HOCQUARD Martial - DEFRANCE Pierrette- SOREL Christine-BRAUX Daniel - BOIT Louis - LEONARD Christian

EXCUSE : Néant

M. DEFRANCE Jean-Pierre a été nommé secrétaire de cette séance.

1/Budget commune : Adoption du compte administratif 2014, compte de gestion 2014 et affectation de résultats

Présentation du compte administratif 2014 :

Fonctionnement : Dépenses = 77 629.15	Recettes = 85 831.10	Résultats N-1 = +121 628.08
Investissement : Dépenses = 27 522.32	Recettes = 21 824.27	Résultats N-1 = - 19 139.16

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Au compte 1068 – recettes d'investissement – 19 139.16

Au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté – 110 690.87

Vote contre : 1 Louis BOIT

Abstention : 1 Christian LEONARD

Mer le maire ne participe pas au vote du C.A.

2/Modification statutaire CCMM concernant la modification du tableau de classement des voies d'intérêt communautaire et Actions de développement économique

Monsieur le Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, invitant le conseil à se prononcer sur les modifications statutaires suivante :

Les modifications statutaires de la CCMM, telles qu'elles figurent dans les délibérations n° 05/15 et 06/15 du Comité en date du 19/02/2015, concernant :

1) la modification du tableau de classement des voies d'intérêt communautaire

2) la modification de la compétence « Actions de développement économique »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **Emet un avis favorable**, à l'unanimité, Aux modifications statutaires de la CCMM, telles que rédigées ci-dessus.

3/SDANC : Demande d'adhésion

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif invitant le conseil municipal à se prononcer sur :

la demande d'adhésion du SIA LA BRESSE-CORNIMONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE**, à l'unanimité la demande d'adhésion des communes précitées.

4/Syndicat des Eaux du Haut du Mont : Demande d'adhésion de communes

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Haut du Mont invitant le conseil municipal à se prononcer sur :

les demandes d'adhésion de RUGNEY et BOUXURULLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE**, à l'unanimité la demande d'adhésion des communes précitées.

5/Vote subventions aux associations

Faisant suite aux demandes de subventions de la part des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer aux associations une subvention répartie de la façon suivante :

Une somme de 598.50€ sera inscrite au budget 2015 à l'article 6574

AREMIG	30.00
ADMR	240.00
ASD Avrainville	248.50
Association Autrement	30.00
Fondation Patrimoine	50.00

6/Planning des tours de garde du scrutin concernant les élections départementales du dimanche 22 mars et 29 mars 2015

Questions DIVERSES

Monsieur Louis BOIT demande lors du vote du Compte administratif le montant des locations de la salle communale en 2013 et 2014

La réponse est communiquée à l'assemblée

Année 2013 : 480€00

Année 2014 : 710€00

Monsieur Christian LEONARD fait part au conseil municipal du travail inachevé par l'entreprise Germain aux abords de l'église, du non fonctionnement du drain.

Monsieur Christian LEONARD précise que le dosage du ciment effectué par le chantier d'insertion ACTIONS sur le mur de la fontaine n'est pas bon, ce dernier s'effrite.

Monsieur Christian LEONARD fait également une remarque sur la pose des tubes servant à y déposer les urnes funéraires, que les cailloux vont tomber dans ces tubes.

Des réponses précises seront apportées ultérieurement.

Monsieur Christian LEONARD informe le conseil municipal que le dernier curage de fossé fait par l'entreprise Germain n'est pas conforme.

Monsieur Maxime FAIRISE, en charge des travaux et président de l'AFR précise que ces travaux sont du ressort de l'AFR et non pas de la commune.

Madame Pierrette DEFANCE tire la sonnette d'alarme sur l'état des chemins ruraux sur la commune, des dégradations faites par les usagers.

Monsieur le maire précise que nous sommes actuellement en cours de visite sur l'ensemble des chemins, que nous prenons des photos et que des poursuites seront faites auprès des contrevenants, nous avons déjà pu remarquer qu'en règle générale, nos chemins sont amputés par des labours de 1,50 à 8 mètres.

INFORMATIONS

Les primes à la naissance données dans le cadre des subventions données par la commune seront attribuées par le CCAS La participation de la commune sur les locations de salle à l'association ASD sera revue lors du vote du budget prochainement ainsi que les conditions d'utilisation de la salle aux associations.

Fin de la séance à 22h30

Vu le maire Michel FORTERRE